

PRINCIPE 12 Protection sociale

Actions visant à fixer un socle minimum de droits au niveau européen et des conditions de concurrence équitables dans le marché unique	Actions visant à établir une convergence à la hausse des conditions de vie et de travail
<p>1. Mise en œuvre de la recommandation sur l'accès à la protection sociale. Priorités : extension de la couverture formelle (obligatoire) et effective, efficacité et adéquation des prestations en faveur des salariés et des travailleurs indépendants. L'impact de la recommandation devrait être étroitement contrôlé à travers le Semestre européen en incluant également des indicateurs en matière de protection sociale tels que l'adéquation des pensions et les manques dans la couverture des systèmes de protection sociale. Une évaluation d'impact de la recommandation devrait être menée dans quatre ans en donnant aux partenaires sociaux l'opportunité de confirmer l'instrument juridique le plus approprié pour réaliser les résultats escomptés.</p>	<p>1. Tableau de bord social – Objectifs de convergence à la hausse dans le cadre du programme pour des emplois de qualité (voir Principe 5).</p>